



AVIS PUBLIC

Promulgation Règlement 653-5

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mai 2019, le conseil municipal de L'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 653-5 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 653 (RMH 330) RELATIF AU STATIONNEMENT »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 17 mai 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière